



Avant et après l'école



Petit guide de la restauration,
de l'accueil périscolaire et
du centre de loisirs
2009/2010



Edito

La qualité d'accueil et de services auprès des enfants, dans le cadre de l'école ou du centre de loisirs, est une priorité. Face à une demande en constante augmentation, l'offre de la commune en matière de restauration scolaire, d'accueil périscolaire ou de programme d'activités durant les vacances, s'efforce de correspondre aux attentes des parents.

Des améliorations notables ont été apportées au cours de l'année écoulée : aménagement d'un point restauration et accueil à l'école Marie Sac, obtention de l'agrément pour augmenter les effectifs périscolaires des 6/11 ans de 14 places à Malraux, et 14 places à Champollion.

L'application d'une politique tarifaire contenue se poursuit. Non augmentés l'an dernier, les tarifs actuels de restauration scolaire sont ceux entrés en vigueur au 1^{er} septembre 2007. Ils seront légèrement revalorisés à la rentrée 2009 mais resteront inférieurs, et ce pour les différentes tranches de quotients familiaux, à ceux pratiqués par les communes voisines de strate de population comparable et ayant le même prestataire de service. Les tarifs de l'accueil périscolaire, quant à eux, seront inchangés.

L'innovation technique en 2009/2010 sera l'inscription et le paiement en ligne. Afin de moderniser la gestion, mais aussi et surtout pour faciliter l'accès des familles aux services, l'acquisition d'un nouveau logiciel permettra fin 2009 de proposer l'inscription et le paiement en ligne pour les différents services restauration, périscolaire, centre de loisirs.

L'accueil communal périscolaire et le centre de loisirs reposent sur une démarche pédagogique, gage de qualité des activités proposées et des temps de loisirs qui rythment la journée de l'enfant. Nous tenons au respect de cette démarche, mise en œuvre par les personnels communaux et les partenaires éducatifs que sont les Francas de l'Isère, en n'encourageant pas un comportement de simple consommateur d'un service. Aussi, dès le mois de septembre, les enfants seront invités à participer activement à la rédaction d'une charte « respect des autres » en lien avec le règlement intérieur de chaque école qui définira les droits et les devoirs de chacun afin de rendre les temps périscolaires plus agréables pour tous.

Josiane Avêque,
Adjointe à la Vie scolaire,
l'Éducation et la Jeunesse

Jean Mourey,
Maire de Vif

Généralités

La restauration scolaire et l'accueil périscolaire fonctionnent les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires et ce, dès le jour de la rentrée (jeudi 3 septembre 2009).

Le centre de loisirs est ouvert aux enfants âgés de 3 à 11 ans, tous les mercredis (à partir du 8 septembre 2009) ainsi que pendant les vacances scolaires (sauf celles de Noël).

Le dossier d'inscription est commun à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire et au centre de loisirs.

Pour inscrire votre enfant, vous devez fournir les pièces suivantes :

- Le dossier d'inscription 2009/2010
- La fiche sanitaire de liaison jaune (une fiche par enfant)
- La ou les différentes grilles d'inscriptions, (annuelle ou hebdomadaire pour la restauration scolaire et le périscolaire)
- L'attestation de votre employeur et de celui de votre conjoint ou le dernier bulletin de salaire de chacun
- L'attestation du quotient familial CAF de janvier 2009
- A défaut de quotient familial, fournir la fiche d'imposition ou non imposition sur le revenu 2008 (deux avis pour les couples non mariés).
- L'attestation de domicile (facture EDF, eau, etc.)

En l'absence de quotient familial, le tarif maximum sera appliqué.

Attention : Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



Tarifs et facturation

Le coût des prestations varie en fonction du quotient familial (tarifs 2009 joints en annexe). Le nouveau logiciel acquis par le service scolaire permettra une facturation mensuelle unique pour toutes les prestations (payable par chèque à l'ordre du Trésor Public, par T.I.P., ou exceptionnellement en espèces)

Les dossiers d'inscription 2009/2010 seront distribués fin juin dans les écoles.

Le dépôt des dossiers auprès du service scolaire se fera du 6 juillet au 14 août 2009, aux horaires suivants (horaires d'été) :

Du lundi au jeudi : 13h30 - 17h

Vendredi : 8h30 - 13h

* Le service scolaire sera fermé du lundi 17 au vendredi 21 août

Horaires d'ouverture du service scolaire (hors période d'été) :

Lundi : 13h30 - 17h

Mardi : 8h30 - 12h / 13h30 - 18h

Mercredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

Jeudi : 13h30 - 18h

Vendredi : 8h30 - 13h

Renseignements au 04 76 73 50 78 - inscriptions et annulations directement au service Vie scolaire ou par e-mail : restaurantscolaire@ville-vif.fr

Important !

Les parents ne sont pas autorisés à modifier le montant de leurs factures.

En cas de désaccord, les réclamations doivent être adressées au service Vie scolaire.

Le non paiement des factures peut entraîner des poursuites par le Trésor Public et dans tous les cas l'annulation des inscriptions.



Cas particuliers

En cas d'absence ou de maladie de l'enfant

Il est indispensable de signaler le plus rapidement possible toute absence de l'enfant. Par ailleurs, en cas de maladie de l'enfant, si l'absence a bien été signalée dès le premier jour et sur présentation d'un certificat médical dans les 5 jours qui suivent, le repas, l'accueil périscolaire, l'inscription au centre de loisirs ne seront pas facturés.

Absence non prévisible de l'enseignant

Si vous prévenez le jour même le service scolaire que votre enfant ne fréquentera pas le restaurant scolaire, le repas du 1^{er} jour ne sera pas facturé.

Maladies chroniques ou spécifiques

Les enfants ayant une maladie chronique (asthme ou autre) qui nécessite des soins réguliers peuvent prendre les médicaments nécessaires avec ordonnance (durée et posologie).

Il sera demandé aux parents de transmettre directement au responsable de la structure :

- Médicaments avec nom et prénom sur la boîte
- Ordonnance et décharge avec le nom et le prénom inscrits sur les médicaments.
- En fin de traitement, ils seront restitués aux familles.

Aucun médicament ne doit être donné ou laissé aux enfants. En effet, aucun médicament n'est anodin et des échanges entre les enfants pourraient avoir de graves conséquences. Pensez à signaler à votre médecin traitant que votre enfant est accueilli dans une structure collective. Il pourra ainsi adapter son traitement et proposer par exemple des médicaments à prendre uniquement matin et soir.

Allergies

Le restaurant scolaire ne fournit pas de repas adaptés aux différents cas d'allergie.

Votre enfant pourra néanmoins être admis au restaurant scolaire (tarif spécifique) dans le cadre d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI) après entretien avec le médecin scolaire, le directeur d'école et la responsable du secteur enfance.

Vous fournirez alors vous-même le repas suivant des modalités qui vous seront précisées à l'entretien. Pour que votre demande soit prise en compte, un certificat médical établi par un allergologue sera exigé.

Comité d'usagers

La commission «restauration scolaire et périscolaire» est composée de parents d'élèves dont les enfants fréquentent le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire (un représentant par groupe scolaire), de personnels des restaurants scolaires, de personnels chargés de l'animation de l'accueil périscolaire, d'élus, des délégués départementaux de l'éducation nationale (D.D.E.N.), de représentants du prestataire de service qui fournit le repas. Cette commission apprécie la qualité de la restauration et des accueils périscolaires.

Les menus approuvés par la commission restauration vous seront communiqués en début de chaque cycle. Elle peut procéder à des visites des sites de restauration et de la cuisine centrale.

Les parents qui composent la commission sont les référents pour tous les problèmes rencontrés lors du temps de la restauration et de l'accueil périscolaire. Ils sont à votre écoute.

Règles de vie

En début d'année, les enfants établissent avec les animateurs un règlement intérieur.

Comme tout moment passé en collectivité, le temps de la restauration scolaire, d'accueil périscolaire et de centre de loisirs nécessite un minimum de règles de vie :

- **Le respect d'autrui,**
- **Le respect du matériel et des installations.**

En cas de manquement aux règles de vie, une lettre d'avertissement avec copie au directeur de l'école sera envoyée aux parents.

En cas de récidives, des mesures d'exclusion temporaires ou définitives pourraient être prises.

Si vous rencontrez des problèmes, le service scolaire reste à votre disposition.

Accompagnement

Pour des raisons de sécurité et afin de garder le contact avec le personnel encadrant, les parents sont invités à accompagner leur enfant jusqu'à l'accueil.

Toute personne (plus de 12 ans) venant chercher un enfant au restaurant scolaire, à l'accueil périscolaire ou au centre de loisirs devra figurer sur le dossier d'inscription. A défaut, elle devra présenter sa carte d'identité avec une décharge signée par le représentant légal de l'enfant.

La restauration scolaire

Les trois restaurants scolaires de la commune accueillent tous les enfants scolarisés dans la limite des places disponibles :

- Au restaurant scolaire André Malraux pour les enfants scolarisés aux écoles Marie Sac et André Malraux,
- Au restaurant scolaire Jean-François Champollion pour les enfants scolarisés au groupe scolaire Jean-François Champollion,
- Au restaurant scolaire salle Louis Vicat pour les enfants scolarisés au groupe scolaire Antoine de St-Exupéry et à l'école de Reymure (une navette gratuite assure le transport des enfants de Reymure au Genevrey).



Modalités d'inscription et d'annulation

Elles s'appliquent en fonction de la situation familiale.

Famille A :

Famille dont les deux parents exercent une activité professionnelle ou dont l'un travaille et l'autre est en recherche d'emploi. Famille monoparentale dont le parent travaille. Accès sans condition à la restauration scolaire.

- Inscription annuelle à l'aide de la fiche blanche à compléter lors de la constitution du dossier de(s) l'enfant(s).
- Inscription hebdomadaire à l'aide de la fiche rose à remettre au plus tard le jeudi 18h pour la semaine suivante.

Famille B :

Famille dont un seul parent exerce une activité professionnelle.

Accès à la restauration scolaire dans la limite des places disponibles au moins une fois par semaine.

- Inscription hebdomadaire à l'aide de la fiche rose à remettre au plus tard le jeudi 18h pour la semaine suivante.

A noter que tout enfant pourra être accueilli en cas de situation exceptionnelle (à justifier)

Vous avez la possibilité d'annuler l'inscription de votre enfant au plus tard la veille avant 9h (le vendredi avant 9h pour le lundi). Un repas non annulé dans les délais sera facturé.

Aucune inscription ou annulation ne sera prise en compte par téléphone.

L'accueil périscolaire

Les trois points d'accueil périscolaire offrent au total 176 places soit :

- Accueil Jean-François Champollion, 76 enfants matin et soir (20 maternelles, 56 primaires)
- Accueil André Malraux, 76 enfants matin et soir (20 maternelles, 56 primaires)
- Accueil du Genevrey, 24 enfants le soir (10 maternelles, 14 primaires)

Les enfants scolarisés à l'école de Reymure sont accueillis au point d'accueil JF Champollion. Une navette gratuite assure le transport des enfants.

Les accueils périscolaires sont déclarés à la Direction Départementale Jeunesse et Sports, ce qui impose des limitations d'effectifs et d'encadrement.

Ces structures sont encadrées par des personnes qualifiées et diplômées en animation socio-culturelle (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur – BAFD, ou Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur – BAFA)

Les tranches horaires

Le matin

Accueil A de 7h30 à 8h20

Accueil B de 8h à 8h20

Le soir

Accueil C de 16h30 à 17h30

Accueil D de 16h30 à 18h30

Cumul des plages horaires

Vous pouvez cumuler : A et C, B et C, B et D

Afin de respecter au mieux le rythme de l'enfant, l'amplitude maximale de présence à l'école ne peut dépasser 10h (si un enfant arrive à 7h30, mange au restaurant scolaire, il devra être repris impérativement par les familles à l'accueil périscolaire du soir au plus tard à 17h30).

Les parents sont tenus de respecter les tranches horaires choisies (A, B, C ou D).

Tout dépassement horaire sera facturé.



Modalités d'inscriptions et d'annulation

Deux types d'inscription sont possibles dans la limite des places disponibles :

1. Inscription annuelle (fiche bleue) **uniquement possible du 6 juillet au 14 août 2009**
Les nouveaux arrivants sur la commune pourront cependant s'inscrire annuellement en cours d'année.

Pas d'annulation possible, tous les jours seront facturés. Cependant, il est possible de suspendre l'inscription annuelle pour une durée minimum de 3 semaines et sur demande écrite motivée.

2. Inscription hebdomadaire (fiche jaune) à remettre au plus tard le jeudi 18 h pour la semaine suivante.

Pour les inscriptions hebdomadaires, vous avez la possibilité d'annuler l'inscription de votre enfant au plus tard la veille avant 9 h (le vendredi avant 9h pour le lundi).

Un accueil périscolaire non annulé dans les délais sera facturé.
Aucune inscription ou annulation ne sera prise en compte par téléphone.



Le centre de loisirs

Le centre de loisirs 3/11 ans JF Champollion accueille entre 50 et 80 enfants les mercredis, les petites vacances et 100 enfants durant les vacances d'été.

C'est un lieu de loisirs permettant aux enfants d'apprendre, de découvrir et de partager des événements agréables, tout en s'amusant.

Les enfants

Des groupes sont mis en place afin de répondre au mieux aux rythmes et aux besoins de chaque enfant. Les groupes sont établis selon l'âge et plus particulièrement selon les besoins et les capacités de chacun.

Les relations avec les parents

Les parents sont les bienvenus pour découvrir avec leur enfant, les moments agréables du Centre de Loisirs.

Les temps d'accueil sont ouverts aux parents afin de permettre des discussions et des échanges.

L'équipe d'animation est entièrement disponible pour répondre aux attentes, demandes et besoins des parents et surtout des enfants.

L'équipe d'animation

Les enfants sont encadrés par une équipe compétente : des animateurs professionnels diplômés et des responsables professionnels et qualifiés.

L'équipe d'animation est au service des enfants. Elle assure l'encadrement et l'animation en toute sécurité physique et affective. Elle travaille selon les objectifs et les valeurs définis dans le projet éducatif de la ville et des différents projets pédagogiques.

Le projet éducatif et le projet pédagogique

Ils défendent des valeurs éducatives et pédagogiques. Celles-ci sont respectées et mises en place chaque jour au sein de la structure.

Le projet éducatif et le projet pédagogique sont consultables sur simple demande.

Les programmes d'activités

Il réunit des activités diverses et variées :

- des activités manuelles
- des activités physiques et sportives
- des activités culturelles

Les activités sont définies selon un thème hebdomadaire (pour les vacances scolaires) ou périodique (pour les mercredis). Le thème est toujours inédit afin de développer l'originalité.

Le programme d'activités est disponible au début des vacances scolaires et au début de chaque période. Aussi des mini séjours, des bivouacs et des stages, en lien avec le projet pédagogique, sont mis en place afin d'offrir aux enfants des vacances exceptionnelles permettant le développement et l'ouverture vers le monde extérieur.

Le fonctionnement général

Le centre de loisirs propose aux enfants tout au long de la journée des animations adaptées à leur rythme et à leurs besoins.

Une journée type

- de 7h30 à 9h : temps d'accueil, de détente et de loisirs (temps libre pour les enfants)
- de 9h00 à 9h30 : goûter pour les plus petits, temps de connaissance et de jeu
- de 9h30 à 11h30 : déroulement des activités : temps de découverte et d'apprentissage
- de 11h30 à 12h : temps d'accueil, de détente et de loisirs (temps libre pour les enfants)
- de 12h à 13h : repas convivial
- de 13h à 14h : temps calme (sieste pour les tous petits et les enfants le désirant)
- de 13h30 à 14h : temps d'accueil, de détente et de loisirs (temps libre pour les enfants)
- de 14h à 16h30 : déroulement des activités temps de découverte et d'apprentissage
- de 16h30 à 17h : goûter
- de 17h à 18h : temps d'accueil, de détente et de loisirs (temps libre pour les enfants)

Modalités d'inscription et d'annulation

Inscriptions possibles dans la limite des places disponibles à la journée ou demi journée. Les inscriptions sont à remettre au plus tard le jeudi 18 h pour la semaine suivante.

Vous avez la possibilité d'annuler l'inscription de votre enfant au plus tard la veille avant 9 h (concerne les mercredis uniquement).

Une inscription de centre de loisirs non annulée dans les délais sera facturée. Aucune inscription ou annulation ne sera prise en compte par téléphone.

Type d'accueil	Vous amenez votre enfant entre	Vous venez chercher votre enfant entre
Le matin	7h30 et 9h	11h30 et 12h
L'après midi	13h30 et 14h	17h et 18h
La journée complète	7h30 et 9h	17h et 18h

Vêtements, jeux...

Les parents peuvent prévoir des chaussons, un petit sac à dos (pour tous) des changes et les "doudous" (pour les plus petits), pour leur enfant. Quand il y a une sortie à la journée, prévoir un sac à dos avec une gourde d'eau et des vêtements adaptés à la sortie. L'équipe d'animation conseille aux enfants et aux parents de ne pas apporter de jouets ou autres objets personnels au centre de loisirs et décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.



Rentrée des classes
Jeudi 3 septembre 2009

Contact : Service scolaire
Tél. 04 76 73 50 78
restaurantscolaire@ville-vif.fr

Mairie de Vif - 5 place de la Libération - 38450 Vif
Tél. 04 76 73 50 50 - Fax : 04 76 73 50 60
www.ville-vif.fr - accueil.mairie@ville-vif.fr